Sources et méthodes de calcul de nos indicateurs de résultats

Afin de garantir une information claire et transparente l'IRTS Hauts-de-France publie, pour chacune de ses formations, des indicateurs permettant d'apprécier les résultats obtenus et le devenir de ses apprenants.
Cette page présente les sources de données et les méthodes utilisées pour calculer les indicateurs publiés sur nos fiches formation.

Périmètre des données

Les indicateurs sont calculés à partir des données relatives à la dernière session disponible ou à la période de référence précisée sur chaque fiche formation.

Lorsqu'une même formation est dispensée sur au moins deux sites de l'IRTS Hauts-de-France les résultats publiés sont présentés à l'échelle intersites.

Taux de réussite à la dernière session

Le taux de réussite correspond à la proportion d'apprenants ayant obtenu la certification ou le diplôme parmi les apprenants présentés aux épreuves de certification.

Calcul :
Nombre d'apprenants ayant obtenu la certification ou le diplôme ÷ nombre d'apprenants présentés aux épreuves de certification × 100.
Le taux de réussite est présenté conjointement au taux de présentation.

Taux de présentation

Le taux de présentation correspond à la proportion d'apprenants présentés aux épreuves de certification au regard de l'effectif retenu lors de la dernière commission pédagogique chargée de valider la présentation des apprenants aux épreuves de certification.

Calcul :
Nombre d'apprenants présentés aux épreuves de certification ÷ effectif retenu lors de la dernière commission pédagogique de parcours × 100.

Taux de satisfaction

Le taux de satisfaction est mesuré en fin de parcours de formation au moyen d'une enquête réalisée majoritairement en présentiel lors du bilan de fin de formation.
Il repose sur la question suivante : « Recommanderiez-vous cette formation ? ». Le taux de satisfaction correspond à la proportion d'apprenants ayant répondu « Oui » à cette question.

Calcul :
Nombre de réponses « Oui » ÷ nombre total de répondants × 100
Le résultat est accompagné du taux de retour de l'enquête, afin de permettre d'apprécier la proportion d'apprenants ayant participé à l'évaluation.

Taux d'insertion dans l'emploi

Le taux d'insertion dans l'emploi est mesuré six mois après l'obtention du diplôme.
Une enquête est adressée par e-mail aux anciens apprenants afin de connaître leur situation professionnelle.
Le taux d'insertion correspond à la proportion de répondants déclarant être en emploi au moment de l'enquête.

Calcul :
Nombre d'anciens apprenants déclarant être en emploi ÷ nombre de répondants à l'enquête × 100.
Le résultat est accompagné du taux de retour de l'enquête.

Taux de poursuite d'études

Le taux de poursuite d'études est établi à partir de l'enquête réalisée six mois après l'obtention du diplôme.
Il correspond à la proportion d'anciens apprenants déclarant poursuivre une formation ou des études au moment de l'enquête.

Calcul :
Nombre d'anciens apprenants déclarant poursuivre une formation ou des études ÷ nombre de répondants à l'enquête × 100.
Le résultat est accompagné du taux de retour de l'enquête.

Évolution professionnelle ou accession à la fonction

Pour les formations préparant à des fonctions d'encadrement ou accueillant principalement des professionnels déjà en emploi à leur entrée en formation, les indicateurs relatifs à l'insertion dans l'emploi et à la poursuite d'études ne sont pas toujours les plus pertinents.

L'IRTS Hauts-de-France mesure alors l'évolution professionnelle au travers de :

- L'évolution ou le changement de poste
- L'accession à la fonction ou au niveau de responsabilité visé par la formation.

Ces données sont recueillies dans le cadre de l'enquête de suivi réalisée six mois après l'obtention du diplôme et adressée par e-mail aux anciens apprenants.
Le taux publié correspond à la proportion de répondants déclarant avoir connu une évolution professionnelle ou avoir accédé à la fonction visée.

Calcul :
Nombre de répondants déclarant une évolution professionnelle ou une accession à la fonction ÷ nombre de répondants à l'enquête × 100.
Le résultat est accompagné du taux de retour de l'enquête.

Taux de retour des enquêtes

Le taux de retour correspond à la proportion de personnes ayant répondu à une enquête parmi l'ensemble des personnes sollicitées.

Calcul :
Nombre de répondants ÷ nombre de personnes sollicitées × 100.
Le taux de retour est présenté en complément des indicateurs établis à partir d'enquêtes : le taux de satisfaction, le taux d'insertion dans l'emploi, le taux de poursuite d'études et les indicateurs relatifs à l'évolution professionnelle.

Sources des données

Les indicateurs publiés sont établis à partir de différentes sources :

- Les données issues de nos outils de gestion et de suivi des parcours
- Les résultats aux certifications et diplômes
- Les enquêtes de satisfaction réalisées en fin de parcours auprès des apprenants
- Les enquêtes de suivi adressées par e-mail aux anciens apprenants, six mois après l'obtention du diplôme
- Les données communiquées par les organismes ou autorités compétents, lorsque celles-ci sont disponibles.

Précautions de lecture

Les résultats doivent être interprétés au regard de la période de référence, des effectifs concernés et, pour les indicateurs issus d'enquêtes, du taux de retour. Pour les formations dispensées sur plusieurs sites, les résultats sont présentés à l'échelle intersites dès lors que la formation est proposée sur au moins deux sites de l'IRTS Hauts-de-France.

Les résultats peuvent varier d'une session à l'autre lorsque les effectifs sont réduits. Les données sont régulièrement actualisées en fonction de la disponibilité et de la consolidation des résultats.